



**DEC110431DR16**

*Décision portant nomination de Madame Marie-Antoinette DEKKERS en qualité de chargé(e) de mission.*

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 050033 DAJ du 15 juillet 2005 portant création de l'UPS 2934 intitulé « Unité support de l'Agence nationale de la recherche » (USAR) ;

**Vu** la décision n° 080029USAR du 14 novembre 2008 portant nomination de Madame Marie-Antoinette Dekkers en qualité de chargée de mission.

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** - Madame Marie-Antoinette Dekkers, ingénieur de recherche, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février 2011. Sa mission a pour objet de finaliser le bilan des activités scientifiques de l'USAR pour transfert vers l'ANR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Marie-Antoinette Dekkers sera affectée à 60% à l'UPS 2934 dirigée par Madame Alix Gicquel.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 février 2011

Pour le président  
et par délégation,

Xavier Inglebert

# Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.16. DR17

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la création au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de l'UMR 3192 intitulé "Lab STICC" dont le directeur est Monsieur Alain Hillion ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 27 février 2011 (Bureau du Lab-STICC par délégation) ;

Considérant que Monsieur Rémi ROYER, TCE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Bretagne-Sud les 21, 22 28 juin 2010 et 1, 2 juillet 2010.

## Article 1

Monsieur Rémi ROYER, TCE,

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3192 à compter du 30 janvier 2011.

Monsieur Rémi ROYER, TCE, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Rémi ROYER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 28 janvier 2011

Le directeur de l'unité

Alain Hillion

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Bretagne Sud